

CONSEIL COMMUNAL DU 23.05.2022



Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

Ville de Comines-Warneton

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 28.03.2022.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 28.03.2022 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

2. Règlement de police relatif à la création d'une interdiction de stationner à l'abord du nouveau lotissement créé à 7781 Comines-Warneton, Rue de la Marlière, du côté impair, entre le n°179 et la fin de la zone de croisement débutant à hauteur du n°157. Arrêt.

Il est proposé au Conseil d'arrêter un règlement de police relatif à la création d'une interdiction de stationner à l'abord du nouveau lotissement créé à 7781 Comines-Warneton, Rue de la Marlière, du côté impair, entre le n°179 et la fin de la zone de croisement débutant à hauteur du n°157.

3. Fabrique d'Église Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem. Compte pour l'année 2021. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem pour l'exercice 2021 aux chiffres suivants :

	Montants initiaux	Montant non corrigés
Recettes ordinaires	14.238,77 €	14.238,77 €
Recettes extraordinaires	26.890,83 €	26.890,83 €
Total des recettes	41.129,60 €	41.129,60 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	3.114,44 €	3.114,44 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	7.023,61 €	7.023,61 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	10.138,05 €	10.138,05 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 30.991,55 €	+ 30.991,55 €

4. Fabrique d'Église Saint-Chrysole de Comines. Compte pour l'année 2021. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saint-Chrysole de Comines pour l'exercice 2021 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant non corrigé
Recettes ordinaires	40.121,68 €	40.121,68 €

Recettes extraordinaires	197.095,40 €	197.095,40 €
Total des recettes	237.217,08 €	237.217,08 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	6.795,41 €	6.795,41 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	22.777,72 €	22.777,72 €
Dépenses extraordinaires	164.750,00 €	164.750,00 €
Total des dépenses	194.323,13 €	194.323,13 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 42.893,95 €	+ 42.893,95 €

5. Fabrique d'Église Saints-Pierre et Paul de Warneton. Compte pour l'année 2021. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saints-Pierre et Paul de Warneton pour l'exercice 2021 aux chiffres suivants :

	Montants initiaux	Montants non corrigés
Recettes ordinaires	32.206,86 €	32.206,86 €
Recettes extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des recettes	32.206,86 €	32.206,86 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	4.034,37 €	4.034,37 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	29.082,22 €	29.082,22 €
Dépenses extraordinaires	2.766,45 €	2.766,45 €
Total des dépenses	35.883,04 €	35.883,04 €
Balance générale recettes-dépenses	- 3.676,18 €	- 3.676,18 €

6. Fabrique d'Église Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert. Compte pour l'année 2021. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert pour l'exercice 2021 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant non corrigé
Recettes ordinaires	12.913,70 €	12.913,70 €
Recettes extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des recettes	12.913,70 €	12.913,70 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	2.985,14 €	2.985,14 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	3.608,68 €	3.608,68 €
Dépenses extraordinaires	4.794,08 €	4.794,08 €
Total des dépenses	11.387,90 €	11.387,90 €
Balance générale recettes-dépenses	1.525,80 €	1.525,80 €

7. Centre Public d'Action Sociale. Procès-verbaux de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 15.10.2021. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte des procès-verbaux de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 15 octobre 2021.

L'ordre du jour de cette réunion était composé des objets suivants :

1. C.P.A.S.. Budget 2022.
2. Ville/C.P.A.S.. Rapport sur les économies d'échelle et suppressions de double emploi ou chevauchements d'activités du C.P.A.S. et de la Commune. Annexe au budget 2022.
3. Ville/C.P.A.S.. Modification du statut administratif. Extension du congé de naissance et congé de deuil.
4. Permanences de l'O.N.E. dans les bâtiments publics {Ville, C.P.A.S., ...}
5. Inondations. Contribution financière.
6. C.P.A.S.. Soutien au taxi social dans le cadre de l'aide apportée aux communes pour assurer le transport vers les centres de vaccination. Suites du dossier.
7. Repas des écoles communales. Communication des données. Suite du dossier.
8. Espace multi-sports de Ploegsteert « Clos du Cheval Blanc ». État et suite du dossier.
9. Fin de fonction auprès du C.P.A.S. de Monsieur Régis DUMOTRIER, Directeur Financier, en date du 15 décembre 2021.

8. Centre Public d'Action Sociale. Procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 31.03.2022. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 31 mars 2022.

L'ordre du jour de cette réunion était composé des objets suivants :

1. Approbation du procès-verbal du 15.10.2021.
2. Organisation des réunions de concertation : fixation d'un agenda et manière de procéder dans le cadre des rapports de réunion.
3. État des lieux des projets communs et suites (Banque alimentaire, - Marché financier commun – Logement d'utilité publique).
4. Projet de la « Maison du Logement » : communication sur le projet entre la S.C. LYSCO et le C.P.A.S. et participation/inclusion de la Ville audit projet.
5. Problématique des repas livrés à domicile peu/ pas chauds.
6. École communale (Projet de cantine durable – Fonds de parcelle/site Comines).
7. Projet de réhabilitation de l'ancienne maison de repos du sacré Cœur de Ploegsteert.
8. Plan d'urgence communal : D2 psy - collaboration.
9. Divers (Accueil des réfugiés ukrainiens – Passage vers le site « Imperkraft » à Warneton – Service Insertion/Pont à construire).

9. Centre Public d'Action Sociale. Procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 22.04.2022. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 22 avril 2022.

L'ordre du jour de cette réunion était composé de l'objet unique suivant : C.P.A.S.. Compte 2021.

10. Finances communales. Comptes budgétaires et de résultats pour l'exercice 2021. Bilan au 31 décembre 2021 et synthèse analytique. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes budgétaires et de résultats pour l'exercice 2021 – bilan au 31.12.2021 et synthèse analytique – aux montants suivants :

COMPTE BUDGETAIRE 2021			
		Résultat budgétaire	

		Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés nets	+	33.902.891,19	8.845.940,37
Engagements	-	27.417.965,54	6.558.532,26
+ Excédent/- Déficit budgétaire	=	+ 6.484.925,65	+ 2.287.408,11
		Résultat comptable	
		Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés nets	+	33.902.891,19	8.845.940,37
Imputations	-	26.536.399,48	2.827.806,87
+ Excédent/- Déficit budgétaire	=	+ 7.366.491,71	+ 6.018.133,50

COMPTE DE RESULTATS 2021			
		Charges courantes	Produits courants
		24.816.453,01	26.781.737,67
Boni courant	+	1.965.284,66	
		Charges non décaissées	Produits non encaissés
		2.806.715,66	2.623.435,06
Boni d'exploitation	+	1.782.004,06	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		2.186.437,44	1.520.622,44
Mali exceptionnel	-		665.815,00
		TOTAL DES CHARGES	TOTAL DES PRODUITS
		29.809.606,11	30.925.795,17
Boni de l'exercice	+	1.116.189,06	

BILAN 2021			
	ACTIF		PASSIF
Actifs immobilisés	76.612.515,15	Fonds propres	86.422.587,82
Actifs circulants	22.925.312,11	Dettes	13.115.239,44
TOTAL	99.537.827,26		99.537.827,26

11.Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2022. Projets. Examen et vote. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2022.

Ce point a été examiné en détail par la Commission Communale des Finances en sa séance du 03.05.2022.

Rapport de Monsieur Didier SOETE, Échevin ayant notamment les Finances dans ses attributions.
Vote.

12.Finances communales. A.S.B.L. « Open Music ». Demande de revoir à la hausse le subside communal annuel de 500,00 €. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la demande de révision à la hausse du subside communal annuel de 500,00 € octroyé à l'A.S.B.L. « Open Music ».

En sa séance du 03.05.2022, la Commission Communale des Finances a émis l'avis suivant : 3 avis contre et 3 avis pour (propositions : soit un subside revu fixé à 1.000 €, soit à 750 €).

13.A.S.B.L. « Réserve Naturelle et Ornithologique de Ploegsteert » - R.N.O.P., en abrégé. Demande d'un subside communal annuel de fonctionnement de 5.000,00 €. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'octroyer, à partir de l'exercice 2022, un subside communal annuel de fonctionnement de 5.000,00 Euros à l'A.S.B.L. « Réserve Naturelle et Ornithologique de Ploegsteert » ;
- d'imposer à cette A.S.B.L. qu'elle affecte exclusivement cette subvention à la couverture des dépenses inhérentes à son objet socio-culturel ;
- de subordonner la liquidation de cette subvention à l'approbation définitive des crédits nécessaires inscrits en modification budgétaire n°1 de 2022 ;
- d'exiger de l'A.S.B.L. précitée qu'elle justifie de l'utilisation de ces subventions au plus tard le 31 mai 2023, par la présentation détaillée de rapports d'activité et financier, à la Ville de Comines-Warneton.

Cet objet a fait l'objet d'un avis favorable unanime de la Commission Communale des Finances en sa séance du 03.05.2022.

14.Zone de Secours. Dotations communales à la Zone de Secours WAPI pour l'exercice 2020. Arrêté ministériel de Madame Annelies VERLINDEN, Ministre Fédérale de l'Intérieur, des Réformes Institutionnelles et du Renouveau démocratique annulant l'arrêté du Gouverneur de la Province du 12.12.2019 relatif à la dotation communale 2020. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de l'arrêté ministériel de Madame Annelies VERLINDEN, Ministre Fédérale de l'Intérieur, des Réformes Institutionnelles et du Renouveau démocratique annulant l'arrêté du Gouverneur de la Province du 12.12.2019 relatif à la dotation communale 2020.

Cet arrêté de la Ministre de l'Intérieur suit l'enseignement de l'arrêt n°253.071 du 23.02.2022 de la section du contentieux administratif du Conseil d'État.

15.Zone de Secours. Dotation communale exercice 2018. Recours introduits contre les arrêtés des 29 janvier 2018 et 27 janvier 2020 du Ministre Fédéral de l'Intérieur et de la Sécurité. Dotation 2018. Arrêté ministériel du 31 mars 2022 de Madame Annelies VERLINDEN, Ministre Fédérale de l'Intérieur, rejetant les recours. Communication. Autorisation à donner au Collège des Bourgmestre et Échevins d'ester en justice. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de l'arrêté ministériel du 31.03.2022 de Madame Annelies VERLINDEN, Ministre Fédérale de l'Intérieur, rejetant les recours introduits à l'encontre des arrêtés des 29.01.2018 et 27.01.2020 du Ministre Fédéral de l'Intérieur et de la Sécurité relatifs à la dotation communale de la zone de secours pour l'exercice 2018 ;
- d'autoriser le Collège des Bourgmestre et Échevins à ester en justice par l'introduction d'un recours (en annulation) devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État de l'arrêté ministériel du 31 mars 2022 susvisé.

16.Voirie. Projet Nord Seine-Escaut Est pour le transport fluvial. Amélioration de la Lys et mise au gabarit 4.400 tonnes dans la traversée de Comines. Travaux du Service Public de Wallonie Mobilité Infrastructures Direction des Voies Hydrauliques de Tournai. Proposition du Service Public de Wallonie pour l'incorporation dans le domaine public communal d'un tronçon de voirie, de parcelles de terrains et de leurs aménagements. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre du projet Nord Seine-Escaut Est, d'approuver la proposition du Service Public de Wallonie d'incorporer au domaine public communal un tronçon de voirie et des parcelles de terrains et de leurs aménagements.

Cela concerne :

- une nouvelle voirie et ses dépendances assurant la liaison le long de la Lys mitoyenne, entre la station d'épuration et le nouveau rond-point aménagé au croisement avec la Route des Écluses ;
- une bretelle de sortie vers la rue de la Morte-Lys et la Place du Pont-Neuf, y compris les terrains situés entre la voirie et la bretelle de sortie ;
- un tunnel routier, ses rampes, ses abords et ses aménagements : parois anti-bruit, garde-corps, station de relevage des eaux (la station de relevage fera l'objet d'un écolage et l'Intercommunale Ipalle pourrait être sollicitée pour son entretien régulier et sa surveillance après expiration du délai de garantie) ;
- le nouveau rond-point situé au croisement de la nouvelle route dite « route portuaire » et la Route des Écluses ;
- un parking pour automobiles (extension du parking de la Place du Pont-Neuf) et son prolongement jusqu'à la bretelle de sortie de la nouvelle voirie ;
- une aire dédiée aux camping-cars, non aménagée ;
- une zone de parc urbain et ses dépendances, en ce compris le mobilier urbain (poubelles, bancs, tables) et les clôtures ;
- le pertuis dit « de la Morte-Lys », exutoire de la Morte-Lys dans la Lys ;
- des parcelles de terrain aux abords de la voirie ;
- l'éclairage de la voirie, du tunnel et du rond-point ;
- le terre-plein séparant la voirie du chemin RAVeL (vu l'éclairage public communal qui y sera installé et dans un souci de bonne gestion régulière des haies).

Les infrastructures suivantes resteraient sous gestion du S.P.W. :

- le chemin de service ou RAVeL longeant la rive-gauche de la Lys ;
- le terre-plein entre la Lys et le RAVeL, ainsi que la berge en rive gauche de la Lys.

Il y aura lieu pour la Ville de démarcher auprès des autorités françaises pour la circulation des usagers sur la portion de voirie construite par l'Intercommunale Ipalle et de poursuivre les échanges avec cette dernière concernant la portion de voirie qui lui appartient, depuis le rond-point au croisement de la rue de l'Europe et le Boulevard Industriel et la station d'épuration lui appartenant.

La reprise de ces infrastructures doit être effective à la date d'ouverture des accès au usagers, soit le 17.06.2022, date d'inauguration des travaux par le S.P.W. M.I.-Voies Hydrauliques.

17.Patrimoine. Location d'un bien situé Avenue des Châteaux, 90 Boîte 3 à 7780 Comines. Projet de convention. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet de bail d'occupation d'un bien situé Avenue des Châteaux, 90 Boîte 3 à 7780 Comines ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – pour signer cette convention pour le compte de la Ville.

L'espace comporte une surface totale de 511,86 m², le loyer s'élève à 1.500 €/mois et le bail serait conclu pour une durée de 3 ans.

Les crédits nécessaires figurent au budget ad hoc pour l'année 2022 et devront être prévus dans les budgets des exercices 2023, 2024 et 2025.

18.Patrimoine. Ancienne gare de Warneton sise Place de la Station. Convention d'occupation entre la Ville, l'A.S.B.L. S.I.D.E.C. et l'A.S.B.L. BiblioLys. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver la convention d'occupation entre la Ville, l'A.S.B.L. S.I.D.E.C. et l'A.S.B.L. BiblioLys ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – pour signer cette convention pour le compte de la Ville.

L'occupation est prévue à titre gratuit. Cependant, le paiement des charges locatives et des primes d'assurance reviendra aux occupants selon une clé de répartition définie entre les occupants.

La convention est conclue pour une durée indéterminée et fera l'objet d'une évaluation annuelle.

19.Biens immobiliers. Occupation à titre précaire du presbytère de Ten-Brielen. Convention. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les termes du projet de convention (tripartite) d'occupation à titre précaire du presbytère de Ten-Brielen, sis Grand'Rue, 37 à 7780 Comines-Warneton aux conditions suivantes :
 - o la convention prendra effet le 01.06.2022 ;
 - o le loyer s'élèvera à 50 € par mois + les charges ;
 - o la caution est fixée à 2 mois de loyers ;
 - o la durée du bail est fixée à 1 an - renouvelable ;
 - o le locataire prendra une assurance ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur général – ou à leur remplaçant respectif – pour signer cette convention au nom de la Ville.

20.Halte nautique de Warneton. Convention de concession de tourisme fluvial. Avenant n°1 Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver l'avenant n°1 à la concession de tourisme fluvial du 24/11/2006 relative à la halte nautique de Comines-Warneton ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – afin de signer la convention au nom de la Ville.

Des aménagements d'infrastructure de tourisme ont été réalisés, via une convention d'occupation, sur des parcelles appartenant au S.P.W. Mobilité et Infrastructures dans le cadre de l'aménagement du Quai Verboeckhoven à Warneton (projet P.C.D.R.).

Ils concernent une surface à usage touristique et commercial d'une surface de 679m³ ainsi qu'une surface de gare d'eau sportive d'une surface de 385 m².

La convention initiale, d'une durée de 15 ans étant arrivée à échéance, cet avenant permet de proroger la convention initiale pour une durée de 20 ans soit jusqu'au 30.11.2041.

Les frais de dossier de 176,22 € et des frais de plans de 104,00 € sont à charge de la Ville.

21.Marché public de fourniture. Leasing avec option d'achat d'un camion de chantier. Approbation du cahier spécial des charges et de l'avis de marché. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection qualitative. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de passer un marché relatif au leasing opérationnel de 60 mois avec option d'achat pour la fourniture d'un camion pour le service technique communal, dont coût total estimé à 250.000,00 € T.T.C. ;
- d'approuver le cahier spécial des charges et l'avis de marché ;
- de choisir la procédure ouverte comme mode de passation de ce marché ;
- de fixer les critères de sélection qualitative tels que proposés par le service technique.

22.Intercommunale IMIO. Assemblée générale ordinaire du 28.06.2022. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les points suivants figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IMIO du 28.06.2022 :
 - 1) Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
 - 2) Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
 - 3) Présentation et approbation des comptes 2021 ;
 - 4) Décharge aux administrateurs ;
 - 5) Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes ;
 - 6) Révision des tarifs ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de l'exécution de la présente décision.

23.Conseil Consultatif Communal des Aînés. Remplacement d'un représentant de la Ville, démissionnaire. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de la démission de Monsieur Serge PITELJON, désigné par le Conseil Communal en sa séance du 25.03.2019 (19^{ème} objet), en qualité de représentant de la Ville pour le PS au sein du Conseil Consultatif Communal des Aînés ;
- de procéder à son remplacement par la désignation d'un nouveau représentant pour le groupe PS au sein dudit Conseil.

24.Conseil Consultatif Communal du Bien-Être Animal. Remplacement d'un observateur communal démissionnaire. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de la démission de Madame Hélène BERTRAND, désignée par le Conseil Communal en sa séance du 04.11.2019 (50^{ème} objet) en qualité d'observateur communal pour ACTION au sein du Conseil Consultatif Communal du Bien-Être Animal ;
- de procéder à son remplacement par la désignation d'un nouvel observateur pour le groupe ACTION au sein dudit Conseil.

25.Énergie/Environnement. S.W.D.E.. Service de comptage intelligent « EasyCONSO ». Marché « In-House ». Décision.

Il est proposé au Conseil d'adhérer, en « In House », au service « EasyCONSO » de la S.W.D.E. qui permet le comptage intelligent des consommations d'eau.

Le service « EasyCONSO » se résume en la pose d'un appareil de comptage, d'envoi de données et de mise à disposition d'un outil numérique. Le traitement des données permet de déceler les fuites et les consommations anormales.

Un compteur coûte 300 € par installation + 180 €/an. La durée d'un contrat « EasyCONSO » est de 5 ans à partir de la signature de l'offre.

Plusieurs bâtiments publics pourraient être équipés de la technologie proposée par « EasyCONSO », à savoir : les Hôtels de Ville, les salles de sports (Houthem, Warneton et Ploegsteert), la salle polyvalente du Bizet, les 3 implantations de l'École Communale, les terrains de foot de Comines, Houthem et Bas-Warneton, la S.P.A., l'immeuble sis Rue du Touquet, 24 au Bizet, les 2 dépôts communaux, la Maison de Village de Ten-Brielen, le Musée de la Rubanerie et la Maison de l'Emploi.

**26.Climat. Motion de la conférence des Bourgmestres et élus territoriaux de Wallonie Picarde.
Approbation. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'adopter la motion de la Conférence des Bourgmestres et élus territoriaux de Wallonie Picarde relative à prévention et à l'adaptation au changement climatique en Wallonie Picarde.